

Tableau de bord des mobilités durables

Fiche méthodologique

Nombre de places de stationnement vélo pour 1000 habitants

Thématique : Modes actifs (vélo, marche) / Stationnement vélo

Description de l'indicateur

Définition

L'indicateur représente le nombre de places de stationnement vélo disponibles sur le territoire, selon le type d'accroche : cadre, cadre et roue, roue, sans accroche.

Cet indicateur est rapporté au nombre d'habitants (pour 1000) du territoire. Il s'agit de la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires du territoire, les personnes sans abri recensées sur le territoire et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire.

Pour une année N, la population associée (issue du recensement de la population par l'Insee) est celle entrée en vigueur au 1er janvier de l'année N. Par exemple, les données du millésime 2025 sont rapportées à la population municipale de 2022, entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Unité : places/1000 hab. (ou nombre de places)

Lecture

En 2025, il y a 15,9 places de stationnement vélo pour 1000 habitants de France métropolitaine, soit 1M de places.

Métadonnées

- Fréquence de mise à jour : annuelle
- Année(s) disponible(s) : 2022, 2023, 2024, 2025
- Couverture géographique : France métropolitaine + DROM
- Maille minimale disponible : communale

Source(s) de données

Données sur les stationnements cyclables :

[Base nationale du stationnement cyclable issue d'OSM.](#)

Ces données sont issues du crowdsourcing effectué par les contributeurs au projet OpenStreetMap.

Données de la population :

[Insee, Recensement de la population - Population légale \(municipale\).](#)

Méthodologie de construction

Les données des aménagements cyclables sont fournies selon le [schéma national des données pour le stationnement cyclable](#).

Ce jeu de données comprend notamment :

- la géolocalisation des aménagements pour stationnement des vélos ;
- la capacité de ces points de stationnement ;
- la nature des accroches ;
- le caractère sécurisé ou non (gardien, lumière, accès libre...) ;
- le caractère payant ou gratuit.

L'indicateur correspond à la somme du nombre de places de stationnement disponibles (variable `capacite`) pour l'ensemble des emplacements de stationnement localisés sur le territoire (variable `code_com` et `coordonnesxy`).

Ces données ont été traitées en suivant les règles suivantes :

1. pour chaque point de stationnement, en fonction de ses coordonnées et de son identifiant, la ligne la plus récente est conservée (`date_maj`) afin de supprimer les éventuels doublons ;
2. les coordonnées nulles, avec latitude et longitude égales à 0, sont supprimées.

Limites et préconisations d'utilisation

Les données du stationnement cyclable ne sont pas exhaustives (données déclaratives uniquement).

Politique(s) publique(s) associée(s) à l'indicateur

Action(s) visée(s)

Encourager le report modal - Favoriser l'usage des modes actifs (vélo, marche)

Contexte et enjeux

La pratique du vélo connaît une reprise en France depuis 2015. La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, bénéfiques pour la santé et l'environnement, souvent plus rapides que les autres modes sur de courtes distances. Les plans d'action de l'État et des collectivités accompagnent une attente sociale croissante des usagers

En 2018, 3% des déplacements se faisaient exclusivement à vélo en France (CGDD, 2019). Cette même année, le Gouvernement lançait le premier plan national Vélo et mobilités actives dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), suivi en septembre 2022 du lancement d'un nouveau plan vélo et mobilités actives 2023-2027 poursuivant trois objectifs principaux :

1. Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie : programme "Savoir rouler à vélo", Forafit mobilités durables, Primes à l'achat...
2. Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances : développer un réseau cyclable adapté et sécurisé, lutter contre le vol, favoriser l'intermodalité train-vélo et car-vélo...
3. Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant l'écosystème des acteurs français.

L'usage du vélo a fortement progressé (+48% de trajets vélos en 2023 par rapport à 2019 ; Vélo et territoires) et son potentiel de développement est encore plus important puisque 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et 5% à vélo (INSEE, 2021). Le plan vélo vise ainsi à tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2030.

Réglementation et aides disponibles

Afin de lutter contre le vol, le plan vélo et marché prévoit de développer les stationnements sécurisés des vélos :

- Stationnements sécurisés dans les gares et pôles d'échange

[Le décret n° 2021-741 du 8 juin 2021](#) détermine les gares soumises à l'obligation d'équipement de stationnements sécurisés pour les vélos, ainsi que le nombre et les caractéristiques des équipements, en application de l'article L. 1272-2 du code des transports. Grâce au plan de relance, 45 M€ ont été

dévolus à la réalisation de 30 000 places de stationnement vélo sécurisées en gare. L'objectif est ainsi d'atteindre 90 000 places en 2027. Fin 2023, environ 37 000 places sécurisées sont recensées dans les 1 100 gares les plus fréquentées de France.

- Stationnements sécurisés des vélos dans les constructions

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a renforcé le stationnement sécurisé des vélos dans les bâtiments d'habitation, lieux de travail, services publics et ensembles commerciaux pour les constructions neuves, les bâtiments dont le parc de stationnement automobile est en travaux et les bâtiments à usage tertiaire. De plus, la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB), en cours de révision, devrait renforcer l'obligation d'installer des stationnements pour les vélos dans les constructions résidentielles et non résidentielles.

- Le [programme Alvéole Plus](#)

Porté par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette), le programme Alvéole Plus vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos. Doté de 35 millions d'euros de certificat d'économies d'énergie, il cible les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les copropriétés et les établissements scolaires. Le programme propose également des actions de conseil et de formation pour accompagner leur déploiement.

Ressources et outils complémentaires

- [Ministère de la Transition écologique - Le vélo et la marche, des modes de déplacement vertueux et avantageux](#)
- [Plan vélo - Le stationnement en gare en 6 points clés - Juillet 2021](#)
- [Guide stationnement vélo dans les constructions - Septembre 2022](#)
- [France Mobilités - Fiche LOM "Lutter contre le vol de vélo"](#)

Version au 04 novembre 2025